



## Objet : Nouvelle élection Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Madame, Monsieur,

Une commune se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants. Notre volonté est d'associer tous les citoyens à la décision publique et de créer un espace de débat. C'est dans cette optique que le Conseil Municipal des Jeunes a été créé en 2021.

### ▪ UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.... POUR QUOI FAIRE ?

Le conseil municipal des jeunes fait des propositions et réalise des projets sur des thèmes d'actualité.

Ces projets peuvent être de différentes natures : sensibiliser à la propreté des espaces publics, travailler à la mise en place d'activités sportives ou culturelles, projets solidaires etc..

Le conseil municipal des jeunes est aussi et surtout un espace d'expression publique dédié aux jeunes dans lequel ils s'initieront aux règles et au fonctionnement de la démocratie et développeront leur connaissance de la vie locale.

### ▪ COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le conseil municipal des jeunes est composé de 12 conseillers.

Être membre du conseil municipal des jeunes est un vrai travail d'équipe qui nécessite de l'investissement et de l'imagination.

Les nouveaux élus découvrent la commune, les services municipaux qui vont les aider dans leur travail.

La première mission du conseil municipal des jeunes est de définir ses modalités de fonctionnement, au sein du cadre général suivant :

- **Une période d'activité de septembre à juin**
- **Une obligation de présence aux réunions soit une toutes les 6 semaines environ**

Les documents pour candidater sont disponibles en mairie, sur le site internet et dans la classe. Ils sont à déposer au plus tard le **20 novembre 2023**.

Par ailleurs, les membres du comité de pilotage sont à votre disposition et à votre écoute. Vous pouvez nous adresser un mail à l'adresse :

[mairie-neuvecelle@wanadoo.fr](mailto:mairie-neuvecelle@wanadoo.fr)

Les membres du comité de pilotage,  
Fabienne GAMBLIN  
Claudette DURET  
Aurélia JACQUIER